

Pourquoi aider un projet libre au lieu de "pirater" ?

Les (mauvaises) habitudes

Il est devenu très courant d'entendre dans son entourage (ou de dire soi-même) "*Tu n'as pas ce logiciel, je te le passerai*" or, il s'agit la plupart du temps de logiciels propriétaires, c'est à dire des logiciels dont la licence n'autorise pas la redistribution à d'autres personnes (même dans le cas des logiciels freewares¹ ou sharewares²).

Cet acte, nommé abusivement "piratage"³ par les médias, est puni par 300 000 euros d'amende maximum et d'une peine de prison⁴.

Il s'agit donc déjà d'une question d'éthique et de respect des lois, on se fait gentiment vanter aujourd'hui quand on dit que l'on respecte la loi en matière de logiciels, c'est devenu ringard "puisque tout le monde 'pirate'".

Le problème de ce genre d'acte est que vous contribuez à répandre la pratique (la contrefaçon) et les logiciels pas toujours respectueux de l'utilisateur et des formats standards. (Standards qui nous permettent de communiquer plus librement, voir [cet article](#))

Pour ne prendre que l'exemple de Microsoft Office, cette suite logicielle permet à son éditeur de garder la main sur le marché et les documents produits ainsi que d'en verrouiller l'évolution, ses logiciels étant les seuls à pouvoir lire correctement les documents: si une personne envoie un document dans l'un de ces formats (docx xlsx pptx pour citer les derniers formats en vigueur) le destinataire sera obligé d'utiliser le même logiciel pour avoir la même apparence et pouvoir convenablement utiliser le document, et donc de l'acheter (la suite logicielle) ou la contrefaire⁵ également.

Donc en contrefaisant ce logiciel, vous répandez ces formats de document que tout le monde ne peut ouvrir convenablement.

Tandis que de l'autre côté, les logiciels libres utilisent et font évoluer les formats standards pour l'échange de documents ou la communication, la façon dont sont formés les documents est connue et ouverte à tous, par conséquent de nombreux logiciels peuvent les utiliser, les lire et les modifier. Les personnes ont donc le choix du logiciel qu'elles utiliseront selon le système qu'elles utilisent aussi, les logiciels libres étant souvent installables sur tout type de système et de plateforme.

Ces logiciels libres vous laissent donc le choix pour leur utilisation, la liberté de

1 Logiciel totalement gratuit mais que seul le créateur peut modifier

2 Logiciel utilisable mais limité dans le temps ou les fonctions

3 Le terme '*piratage*' est faux car il ne s'agit nullement d'*un vol avec violence, d'un pillage ou d'un crime* (source [Wikipédia](#)), il s'agit d'un délit, l'œuvre est copiée et non dérobée à son propriétaire d'origine, nous parlerons donc de contrefaçon d'œuvre numérique, qu'il s'agisse d'un logiciel, d'une musique ou d'un film. Le terme de *pirate* est abusivement utilisé car plus marquant dans les esprits.

4 Source: <http://www.legalbiznext.com/droit/Quelle-sanction-pour-la>

5 Voir (3)



les modifier, et de redistribuer vos modifications sous les mêmes conditions.

Il n'est absolument pas interdit ni impossible qu'un logiciel propriétaire (payant ou non) utilise ces formats, il peut librement permettre à son logiciel et ses utilisateur de créer, lire et modifier ce genre de documents, il suffit qu'il respecte pleinement la norme. *Màj*: Microsoft vient par exemple d'ajouter le support d'ODF pour Microsoft Office 2007 SP2⁶, ce n'est pas encore parfait mais c'est un très bon pas en avant !

Par quoi les remplacer ?

Vous êtes peut-être en train de vous demander, que faire d'autre ?

Tout simplement en participant -à votre niveau- à faire connaître et utiliser les logiciels libres, lorsque vous diffusez un document, envoyez le dans un format standard en indiquant éventuellement au destinataire un des nombreux logiciels disponibles pour le lire.

Pour continuer l'exemple de la suite bureautique, OpenOffice permet de remplacer Microsoft Office en produisant des documents au format standard ODF, lisibles par ce même logiciel sur Linux, Mac OS, Windows (avec exactement la même mise en forme) ou par beaucoup d'autres comme Abiword, Koffice, ... (plus d'informations sur l'utilité du format standard [ici](#))

Une autre façon d'aider un projet libre à se développer, est d'aider au développement si vous en avez les compétences, ou de participer financièrement si vous le pouvez. Les logiciels libres sont souvent gratuits (pas toujours!) mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas besoin d'argent pour continuer à subsister, il y a l'hébergement du site à payer, des frais divers et parfois permettre aux développeurs de se faire un cadeau pour les encourager à continuer ne fait pas de mal.

L'avantage du don, est qu'il est de la valeur que vous désirez et que votre porte monnaie vous le permet, contrairement à des logiciels propriétaires payants dont le tarif est fixe (et plutôt élevé) et pour lesquels vous pourrez toujours essayer de proposer une amélioration, vous serez rarement écouté(e).

Vous verrez qu'il est agréable de travailler avec des logiciels qu'on sait en évolution permanente et auxquels on peut suggérer des modifications, ou le faire modifier en interne à l'entreprise pour le faire correspondre à un besoin.

Pour conclure, pensez au temps passé à contrefaire des logiciels imparfaits que vous pourriez utiliser à rendre un logiciel libre et open source idéal et complet...

Ce document a été réalisé avec l'aide de quelques contributeurs sur linuxfr.org

6 Source: <http://www.generation-nt.com/microsoft-support-odf-sp2-office-actualite-744541.html>

